
Renvoi au comité d'instruction publique du trait de dévouement du citoyen Lecoq de la commune de Guainville (Eure-et-Loir) qui est parti pour la défense de la patrie, lors de la séance du 4 fructidor an II (21 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique du trait de dévouement du citoyen Lecoq de la commune de Guainville (Eure-et-Loir) qui est parti pour la défense de la patrie, lors de la séance du 4 fructidor an II (21 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 332;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22212_t1_0332_0000_1

Fichier pdf généré le 05/11/2020

18

L'agent national du district de Dreux, département d'Eure-et-Loir, transmet à la Convention nationale le trait suivant :

Le citoyen Lecoq, de la commune de Guainville, sentant le besoin que la République a de charretiers pour son artillerie, quitte ses foyers pour servir sa patrie dans cet emploi; il n'est pas fortuné, mais son bien, dit-il, est dans ses enfans qui servent la cause de la liberté. En partant il dit à sa femme : Je ne t'abandonne que pour te faire jouir en paix des bienfaits de la révolution que nos ennemis s'efforcent d'anéantir et pour participer aux triomphes de la République avec ceux à qui j'ai donné le jour.

Mention honorable du trait de dévouement, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

19

Au nom de la commission de l'examen des papiers des derniers conspirateurs, un membre [GUFFROY] annonce qu'on a trouvé, dans les papiers de Robespierre, plusieurs dons pour la patrie que ce tyran avoit dédaigné de présenter à la Convention (2).

GUFFROY a dit : Citoyens,

En examinant les papiers des conspirateurs nous avons trouvé parmi les papiers de Robespierre divers dons patriotiques très anciennement adressés et qu'il avoit dédaigné de présenter à la Convention. Nous nous empressons de réparer cette injure faite au zèle de nos concitoyens.

Nous apportons sur le bureau 1° 3 assignats démonétisés, et qui probablement avoient une valeur lors de l'envoi; 2 sont de 500 livres, l'autre est de 300 livres; placés avec ceux dont je vais vous parler, aucun papier n'indique l'emploi auquel ils étoient destinés par le citoyen qui les a envoyés.

2° Une lettre du 14 ventôse contient 3 assignats de 50 livres chacun. Le citoyen qui adresse cette somme ne veut point être connu; il dit seulement qu'il conserve une lettre de la forme de celle qu'il (*sic*) contient les assignats. Voici cette lettre (3) :

L'ami des sans-culottes à Robespierre l'aîné, député à la Convention nationale; s.l., 14 ventôse l'an 2 de la République une et indivisible

Liberté, égalité fraternité ou la mort !

Représentant,

C'est à toi que l'ami des sans-culottes s'adresse pour te prier de déposer sur le bureau de la Convention nationale les 3 assignats cy joints de 50 livres chacun; je les offre à la patrie que je ne cesserai d'aimer et de servir. Je voudrais que mes moyens me permettent davan-

tage. C'est là mon seul regret. Puisse mon exemple trouver beaucoup d'imitateurs! L'amour de la liberté et un désir sincère de voir assurer son triomphe, tels sont les sentiments qui m'animent et qui ne s'éteindront jamais si le *moi* survit à la dissolution de ses organes. S. et F. !

L'ami des sans-culottes.

[Nota] Je conserve un modèle exact de cette lettre afin d'être un jour en même (*sic*) de me faire connaître, si l'occasion peut se présenter (1).

3° Un autre assignat de 10 livres présente le don de la généreuse médiocrité; il n'en est que plus touchant, et cependant Robespierre l'avoit méprisé.

Une 4° offrande civique et anonime (*sic*) se trouvoit aussi dans un petit morceau de papier. Ce sont 2 pièces d'or de la valeur de 24 livres que Pierre Collart, ouvrier imprimeur, natif de Bruxelles et français d'origine, adressoit à la Convention (2).

P.J. Collart à Robespierre; s.l.n.d.

Je te prie de vouloir bien te charger d'offrir à la Convention nationale 2 louis que tu trouveras dans cette lettre, qui est le seul numéraire que je possédais, et de vouloir bien assurer la Montagne des sentimens de respect et de vénération que j'ai pour ses vertus.

Pierre joseph COLLART (*ouvrier imprimeur, natif de Bruxelles et français d'origine*) (3).

Dons négligés par Robespierre :

Du mois d'août 13 feuilles.....	13 liv.
14 journe(<i>sic</i>) 13 feuilles	22 liv.
du mois de septembre 16 feuilles ..	16 liv.
11 journe 16 feuilles	16 liv. 10 s.
du mois d'octobre feuille	28 liv.
5 journe	7 liv. 10 s.
du mois novembre 23 feuille.....	23 liv.
9 journe	13 liv. 10 s.
du mois de décembre 20	20 liv.
10 journe	15 liv.
Du mois de janvier 1787	
70 feuilles de panneaux à 6 s. faite ..	21 liv.
Du même mois 7 journées à 1 liv. 10 faite	10 liv. 10 s.
Du mois de février 20 feuilles de panneaux fait	6 liv.
Du même mois 2 journés.....	30 liv.
Du mois de mars 20 feuilles de panneaux	6 liv.
Du même 30 journées.....	45 liv.
Du mois d'avril 20 feuilles	6 liv.
Du même 20 journées.....	30 liv.
Du mois de mars 30 feuilles de panneaux	9 liv.
Du même 18 journées.....	27 liv.
Du mois de juin pour 30 feuilles de coin.....	5 liv.
Du même 21 journées.....	31 liv. 10 s.
Du mois de juillet 2 journez et 2 ter	31 liv.

257 livres. (4)

(1) P.-V., XLIV, 39. Reproduit au *Bⁱⁿ*, 4 fructidor.

(2) P.-V., XLIV, 39.

(3) C 318, pl. 1291, p. 21.

(1) C 318, pl. 1291, p. 22.

(2) C 318, pl. 1291, p. 21.

(3) C 318, pl. 1291, p. 20.

(4) C 318, pl. 1291, p. 23.